



COMMUNE DE ROQUETTES

Département de la Haute Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

Première révision

Pièce 6.3 – Compte rendu de la réunion de bilan défense extérieure contre d'incendie (DECI)



DOSSIER APPROUVÉ

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 17 décembre 2013

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
de la HAUTE-GARONNE**

**GROUPEMENT CENTRE
23 rue de Marclan**

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP 400
31120 ROQUETTES**

Téléphone : 05 62 11 68 00
Télocopie : 05 62 11 68 09

Affaire suivie par : Ltn Delbos

COURRIER «ARRIVÉE»

09 OCT. 2012

DN

Mairie de ROQUETTES

CR réunion tripartite de travail. Roquettes 2012.

MD/N° : 748

OBJET : Compte rendu de réunion du bilan défense extérieure contre l'incendie (DECI) et accessibilité.

Réf. : Demande d'Avis de la D.D.T. 31 : Bordereau d'envoi du 5 Avril 2011.
Etude DECI du SDIS du 6 Juin 2012 et carte associée.

Monsieur le Maire,

Le 6 Septembre 2012 à l'Hôtel de Ville nous avons fait le bilan de la défense incendie de votre commune, en présence de :

- Représentants Mairie : M.VIRAZEL Daniel (1er adjoint). M. LAMARQUE Claude (conseiller).
- Représentant Service Gestionnaire de l'eau ; M. GHERARDI Louis (SIVOM PAG).
- Représentants SDIS 31 : Capt RAYMOND (CIS Muret-Massat). Ltn DELBOS.

1) Amélioration : Liste des points d'eau réalisés entre la date de réalisation de l'Etude DECI du SDIS et aujourd'hui (en 1 an environ) :

Sur la base de l'étude DECI du SDIS, la Mairie ainsi que le Service Gestionnaire de l'eau informe le SDIS de l'amélioration suivante :

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONSTATEE lors de la réunion de ce jour
Avenue Vincent Auriol. Face rue Marcel Doret.	Habitations.	Implantation 1 PI Ø100mm en remplacement du PI immatriculé n°10 en Ø 65mm : Mis aux normes en 2011.

2) En conclusion à cette réunion, et afin de poursuivre l'amélioration de la défense incendie de votre commune, les listes d'actions suivantes ont été dégagées :

Liste d'actions 1 : liées à la faisabilité rapide d'un point d'eau ou à un risque identifié

- SOLUTION N°1, Action sur le réseau d'eau :

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONFIRMEE lors de la réunion de ce jour
Rue de la Leze.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n° 11. Le PI ne sera pas implanté à cette adresse, mais angle rue de la Lèze et rue de la Neste. Avec demande de subvention possible. Echéance 2013.
Rue La Canal.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n°9. Implantation d'un PI avec demande de subvention possible. Echéance 2013.
Rue du Montcalm.	Habitations.	*1 PI Ø100mm devant le n°4. Implantation d'un PI avec demande de subvention possible. Echéance 2013.
Rue d'Aquitaine.	Exploitation agricole.	*1 PI Ø100mm à l'entrée de l'exploitation. Implantation d'un PI avec demande de subvention possible. Echéance 2013.
Rue La Canal	Ateliers municipaux.	1 PI Ø100mm à proximité des ateliers municipaux : Implantation d'un PI (décision Mairie) avec demande de subvention possible. Echéance 2013. Le couple débit-pression de ce PI seront communiqués au SDIS.

- SOLUTION N°2, Réserves artificielles :
Lorsque le réseau public ne permet pas la mise aux normes ou bien la création d'un PI normalisé.

Aucune action actuellement n'inclut cette SOLUTION technique N°2.

- SOLUTION N° 3, Points d'aspiration aménagés sur points d'eau naturel :

Aucune action actuellement n'inclut cette SOLUTION technique N°3.

Liste d'actions 2 : Points particuliers

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE à programmer
Les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune	ERP	Les ERP ne sont pas pris en considération de façon exhaustive dans l'étude DECI car ils sont déjà suivis par la Commission de Sécurité compétente.
Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) de la commune	ICPE	Les ICPE ne sont pas prises en considération de façon exhaustive dans l'étude DECI : La Mairie doit se rapprocher du SDIS pour tout complément d'information.
Les ZI (Zones Industrielles) et ZA (Zones Artisanales) de la commune	ZI-ZA	Les ZI-ZA ne sont pas prises en considération de façon exhaustive dans l'étude DECI : La Mairie doit se rapprocher du SDIS pour tout complément d'information.

Liste d'actions 3 : Le reste de la commune.

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE à programmer
Tous secteurs où existent des PI ou dispositifs équivalents non normalisés	Tous types	Mettre aux normes les PI ou dispositifs équivalents existants
Rue du Carlitte.	Habitations.	*1 PI Ø100mm devant le n°3.
Rue d'Occitanie.	Habitations.	*1 PI Ø100mm devant le n°18.
Rue du Pic du Norré.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n°22.
Rue du Canigou.	Habitations.	*1 PI Ø100mm devant le n°18.
Rue des Chartreux.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n°40.
Rue C. Marot	Habitations	*1 PI Ø100mm à l'angle de l'intersection avec l'impasse J.J Rousseau..

Pour tout aménagement futur, une concertation est nécessaire afin de déterminer précisément les besoins en termes de défense extérieure contre

l'Incendie et d'accessibilité. Cette rencontre permettra aussi de définir les solutions techniques pour satisfaire ces besoins.

3) Autres points évoqués :

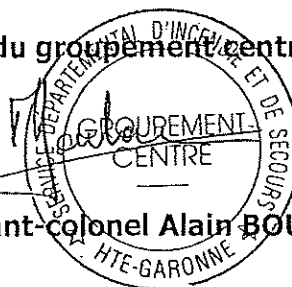
- Rappel sur la nécessité d'une communication régulière des données (accessibilité et DECI) entre SDIS et Mairie:
 - Informer le SDIS des nouvelles rues.
 - Informer le SDIS :
 - des nouveaux poteaux d'incendie (débit-pression).
 - des modifications de poteaux d'incendie (indisponibilités et remises en fonction avec couple débit-pression)
 - des couples débit-pression des PI privés : demandés par la Mairie
- NB : Le SDIS informera la Mairie sur les Numérotations des PI
- Mettre à jour ces données autant que nécessaire.
- Courrier du 5 mars 2009 de M. le préfet de la Haute-Garonne sur la défense incendie.
- Information sur les réserves artificielles d'incendie (annexes 3, 3bis, 4, 5, 6, 7 et 8 de la note SDIS du 26 février 2002).
- Information sur les subventions du Conseil Général (document fourni : référence : « Reçu Préf 31 le 08 NOV. 2011 »).
- **Aspect opérationnel (pour CTAC) : Il n'existe pas de N° de Tél « Mairie de Permanence ». En cas de nécessité appeler la mairie. Un répondeur indiquera le numéro de téléphone de l'élue de permanence.**
- Projet de texte DECI.

- **Les conclusions de ce compte-rendu sont réalisées afin d'être intégrées au mieux dans le PLU, au sein d'un paragraphe « Défense extérieure contre l'incendie ».**

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du groupement centre,

Lieutenant-colonel Alain BOULOU



Copies : Monsieur le chef CIS Muret-Massat.
DDT31
Service Gestionnaire de l'eau : SIVOM-PAG.